

Par dépôt électronique

Le 27 avril 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourrassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Rapport annuel 2025 du Transporteur

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), dépose en version électronique, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), les pièces suivantes de son rapport annuel 2025, en conformité avec l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* :

- HQT-1, Document 1 - Nouvelles exigences et renseignements produits ;
- HQT-3, Document 1 - Besoins et revenus des services de transport ;
- HQT-3, Document 2 - Statistiques du réseau de transport ;
- HQT-3, Document 3 - Ententes de raccordement ;
- HQT-3, Document 4 - Suivi des engagements d'achat de type Toulustouc ;
- HQT-4, Document 1 - Autres renseignements (*partiel*) ;
- HQT-5, Document 1 - Application des Normes de conduite de transport ;
- HQT-5, Document 3 - Bilan des plaintes.

Le Transporteur déposera les pièces HQT-6, Documents 1 et 1.1 visant l'état d'avancement de ses projets majeurs, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai 2026, soit le ou avant le 29 mai 2026¹.

¹ D-2017-021, par. 120, p. 36.

De plus, considérant que lors des audiences du dossier R-4306-2025 – Volet B², la Régie a accueilli la demande du Transporteur visant une nouvelle échéance maximale pour le dépôt des pièces financières du rapport annuel, celui-ci déposera d'ici le 29 mai 2026 les pièces HQT-2, Documents 1 et 2 et HQT-5, Document 2 ainsi que les éléments à compléter de la pièce HQT-4, Document 1.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

p.j.

² R-4306-2025 – Volet B, pièce [A-0070](#), pp. 6-7.